



## **DELIBERATION N°2024/12/149 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

### **OBJET**

**Rénovation énergétique du Siège :  
validation du plan de financement  
et demande de subventions**

Séance du 11 décembre 2024

Date de convocation : 5 décembre 2024

Membres en exercice : 37

23 présents – 32 votants

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

### **Présents**

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Joël TENA, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Katy GUYOT, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7<sup>e</sup> Vice-Président, Didier LEBOIS, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Bruno PASCAL, 9<sup>ème</sup> Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11<sup>ème</sup> Vice-Président – Leila AMROUT, 1<sup>er</sup> Membre délégué, Christian SOMMACAL 2<sup>ème</sup> Membre délégué – Mesdames Véronique BENEZET, Carole CALBA, Annick CHOPARD, Laurence EMMANUELLI, Martine KUFFER, Nelly RUIZ et Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs Serge GARNIER, André MEGIAS, Jean-Louis MEIZONNET, Farouk MOUSSA, Rodolphe RUBIO et Mohammed TOUHAMI, Conseillers Communautaires.

### **Absents ayant donné procuration**

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS
- Madame Isabelle PINON a donné procuration à André BRUNDU
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Leila AMROUT
- Madame Véronique VAUTRIN a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Madame Nadia BELAOUNI a donné procuration à Christiane ESPUCHE
- Madame Rachida OUJEDDOU a donné procuration à Mylène CAYZAC
- Monsieur Jérémy PEREDÉS a donné procuration à Joël TENA
- Madame Francine CHALMETON a donné procuration à Annick CHOPARD
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT

### **Absents**

Christophe TICHET – Jean-Louis MEIZONNET

### **Absents excusés**

Carole CALBA - Sandrine RIOS – Serge GARNIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

## **RAPPORTEUR : Didier LEBOIS**

### **EXPOSE**

Le dispositif Economie Energie Tertiaire (DEET) impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments qui ont une surface d'activité tertiaire (ou un cumul de surfaces) égale ou supérieure à 1 000 m<sup>2</sup> : au moins - 40 % en 2030, - 50 % en 2040 et - 60 % en 2050.

Pour atteindre cet objectif, la Communauté de communes de Petite Camargue s'est engagée dans une dynamique de rénovation thermique de ses bâtiments énergivores, à commencer par le siège de la Communauté.

Le syndic de copropriété, TOURDIAT GESTION, initialement maître d'ouvrage des travaux, avait sollicité la Communauté de communes de Petite Camargue, dans le cadre d'un appel de fonds pour la réalisation des travaux envisagés. Toutefois, la procédure d'appel de fonds ne permettait pas à la collectivité de solliciter des subventions, alors même que de tels travaux de rénovation peuvent être financés au titre du dispositif du Fonds Vert. En effet, seul un maître d'ouvrage public peut bénéficier de tels financements.

Dans ce cadre, une étude thermique a été confiée à la SARL JM – AMO. Celle-ci a permis d'obtenir un état des lieux énergétique précis du bâtiment et de mettre en avant des pistes d'améliorations énergétiques envisageables ainsi qu'une estimation des travaux en découlant.

Il résulte de cette étude un ensemble de 14 propositions d'amélioration pour un montant total HT de 447 200 €, comprenant notamment une isolation thermique par l'extérieur (146 000 €) et le remplacement de tous les groupes de climatisation extérieurs présents en toiture terrasse (161 300 €). Il convient d'y ajouter la reprise des chéneaux existants ainsi que des solins, chiffrés précédemment à 25 000 €.

Ces travaux sont subventionnables par divers partenaires financiers : L'Etat au titre du Fonds Vert et des certificats d'économie d'énergie (CEE), le Conseil Régional au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics et le Conseil Départemental au titre du crédit départemental d'équipement.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération serait dès lors le suivant :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>		
Nature	Dépense totale HT	Financement	Taux	Montant
Maîtrise d'œuvre	37 825 €	Fonds Vert	47,67%	235 896€
Contrôle technique	4 500 €	Conseil Régional	10,10%	50 000 €
Coordination SPS	1 500 €	Conseil Départemental	21,06%	104 223€
Etude thermique	3 800 €	Prime CEE	1,15%	5 688,46 €
Travaux	447 200 €	Autofinancement	20%	99 017,54 €
<b>Total</b>	<b>494 825 €</b>	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>494 825 €</b>

## **PROPOSITION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération N° 2024/03/32 du 27 mars 2024 adoptant le Budget primitif 2024 du budget principal ;

**Vu** la délibération N°2024/06/92 relative à la convention constitutive de groupement de commandes relative aux travaux de rénovation de l'ensemble immobilier "Le Valvert" ;

**Vu** l'avis de la commission "travaux et infrastructures communautaires" du 22 novembre 2024;

**Vu** la consultation de la commission « Finances, mutualisations et attribution des fonds de concours » du 25 novembre 2024 ;

**Vu** l'avis en Bureau Communautaire du 3 décembre 2024 ;

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- D'APPROUVER le montant de l'opération de rénovation énergétique du siège de la Communauté ainsi que le plan de financement prévisionnel du projet ;
- DE SOLLICITER toutes les subventions indiquées dans le plan de financement ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**Le Président,**

**André BRUNDU**



Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 17/12/2024



ID : 030-243000593-20241211-DL2024\_12\_149-DE